



100, Place Daviault C.P. 1420
Fermont (Québec) G0G 1J0
Téléphone (418) 287-5339 / Télécopieur (418) 287-3420
Courriel : mrcdecaniapiscau@sympatico.ca

181

DQ2.1

Les projets d'aires protégées
des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

Côte-Nord

6212-01-201

Fermont, ce 21 mai 2003

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable
2^e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projets d'aires protégées projetées
des monts Groulx et de l'île René-Levasseur**

Madame,

Vous trouverez ci-annexés, certains extraits de notre schéma d'aménagement révisé concernant les monts Groulx ainsi que quelques orientations de la MRC de Caniapiscau dans ce dossier. Il est également important de mentionner qu'il n'est pas mention de l'île René-Levasseur dans notre schéma, à tout le moins relativement aux projets d'aires protégées. Dans l'ensemble, le projet d'aire protégée projetée des monts Groulx est compatible avec notre schéma d'aménagement révisé. Il est certain que la création d'aires protégées projetées aura un impact très positif sur le développement de la MRC de Caniapiscau.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples renseignements, vous pouvez me joindre en tout temps à la MRC au (418) 287-5339.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

Sandra Gagnon
Adjointe au secrétaire-trésorier
MRC de Caniapiscau

p.j.

Le défi était donc de taille et il aura demandé l'implication concrète et soutenue de tous les intervenants pour que ce premier schéma d'aménagement soit plus qu'un document d'orientations générales que l'on dépose sur une tablette, une fois les exigences de la Loi remplies et dont on oublie jusqu'à l'existence par la suite. Pour les populations de la M.R.C. de Caniapiscau, ce premier schéma représentait l'outil qui allait leur permettre enfin de s'impliquer activement dans la prise en charge de leur propre destinée.

C'est donc dans l'esprit de remédier à la vocation unique qu'avait initialement la région de Caniapiscau, aux fermetures qui lui sont directement associées et à l'éloignement de la région, que la MRC de Caniapiscau a adopté les cinq grandes orientations qui allaient guider les choix d'aménagement du premier schéma. Ces grandes orientations, les objectifs définissant les buts visés et les affectations du sol qui en ont découlé, ont traduit de façon concrète, la volonté ferme du milieu de s'affranchir du carcan mono-industriel qui l'a créé et qui le maintient depuis ce temps dans la dépendance des grandes compagnies minières. Il s'agissait en fait de privilégier des interventions qui visaient dans un premier temps à consolider la vocation minière du territoire et dans un deuxième temps, à développer d'autres secteurs d'activités économiques, tout en considérant les caractéristiques particulières du milieu et la sécurité des usagers.

Tenant compte de ce contexte particulier, les interventions qui ont été effectuées par l'ensemble des intervenants du milieu durant les dix dernières années, visaient principalement à consolider et à diversifier les secteurs d'activités économiques en place (mines et tourisme), notamment en désenclavant le territoire et en le rendant plus accessible (physiquement et économiquement) aux chercheurs, aux touristes ainsi qu'au public en général.

Ainsi, outre sa fonction reliée spécifiquement à la planification de l'utilisation de l'espace, le schéma d'aménagement aura également permis d'enchâsser, dans un cadre légal, « la volonté de faire » de toute une région.



*« Ce schéma a permis d'élaborer les orientations
qui ont permis de consolider le territoire
et de développer d'autres secteurs d'activités
économiques »*



*la création des zones protégées
protégées et en leur droit
avec les considérations de
notre schéma d'aménagement*

Calquée sur celle des gouvernements, l'attitude des investisseurs commerciaux et industriels privés est extrêmement prudente. En général, ils dirigent essentiellement leurs capitaux vers des secteurs susceptibles de fournir un rendement supérieur à très court terme. Dans la région, on doit « rentrer dans son argent » et vite (au cas où...)! Pour leur part, les citoyens se savent dépendants d'un contexte économique très particulier. Ils tentent donc de retirer le maximum de cette situation, tout en demeurant prudents quant à leur enracinement dans le milieu. Par conséquent, ils conservent des liens moraux et commerciaux très forts avec leurs communautés d'origine, gardant toujours à l'esprit que quelqu'un, un jour, quelque part, pourrait bien faire tomber le couperet...

Dans cette région de ressources, le sort des collectivités de la M.R.C. de Caniapiscau demeure encore aujourd'hui intimement lié aux possibilités pour le Québec « du sud » de venir effectuer des ponctions dans les richesses qu'elle contient. S'il est vrai que les activités minières constituent un apport significatif pour l'économie de l'ensemble de la province, autant pour l'important volume des exportations qu'elles représentent que pour les emplois qu'elles créent ou l'effort fiscal qui est fourni par les populations et les entreprises qui en vivent, elles doivent donc perdurer et ce, pour le bénéfice de tous.

En complément des activités minières, le développement de l'industrie touristique, outre les retombées économiques qu'elle génère, constitue un bon moyen d'obtenir la visibilité nécessaire à la continuité de la région. Caniapiscau doit être connue et reconnue du grand public pour les richesses minérales, écologiques, fauniques et humaines qu'elle contient.

Parallèlement aux considérations économiques, la qualité de vie et la sécurité des populations du territoire ont également été des enjeux importants de la révision du schéma d'aménagement. Le sort des jeunes et des familles devient une préoccupation d'aménagement, dans la mesure où le décrochage scolaire, la consommation de stupéfiants, le vandalisme et l'éclatement des familles sont devenus des éléments dont les impacts débordent du cadre de la vie privée pour se répercuter directement sur la qualité des milieux de vie. Dans une région aussi isolée et éloignée que celle de Caniapiscau, les activités culturelles et de loisir sont donc primordiales.

L'établissement de chalets de villégiature, les activités de

Améliorer la contribution des
parcs à nos projets
d'aménagement

La conservation de la diversité biologique

- Assurer la protection du patrimoine naturel ainsi que le maintien des espèces fauniques et floristiques et de leurs habitats.

L'accessibilité aux territoires fauniques et aux espaces récréatifs

- Améliorer la contribution du réseau des parcs québécois à la protection des milieux naturels et à la satisfaction des besoins de la population en espaces récréatifs.
- Améliorer l'accessibilité à de nouveaux espaces naturels protégés et favoriser leur mise en valeur à des fins récréo-touristiques dans un contexte de polyvalence;
- Consolider et adapter les affectations territoriales fauniques de concert avec les partenaires locaux, afin d'améliorer leur apport au développement socio-économique régional;
- Favoriser le développement de la villégiature sur les terres publiques à des fins récréatives et économiques;

La mise en valeur du territoire à des fins touristiques

- Assurer la contribution du secteur touristique au développement des régions par une mise en valeur accrue des attraits et des activités axés sur la consolidation des produits touristiques prioritaires.

Les infrastructures de transport et le développement régional

- Préserver les infrastructures de transport, maintenir un service adéquat à l'utilisateur et soutenir le développement socio-économique des différentes régions du Québec en optimisant les acquis des différents modes de transport.



affectation « récréation et tourisme »

- La partie du lac Barbel, située à l'extérieur de la limite du périmètre urbain de l'ancienne ville de Gagnon;
- La rivière Moisie et une lisière boisée d'une largeur de 20 mètres de part et d'autre du cours d'eau;
- Une partie des Monts Groulx, délimitée à l'ouest par la route 389, au nord par la rivière Hart Jaune, à l'est par le chemin de fer, et au sud par la limite du territoire de la M.R.C. Ce territoire ceinture le site écologique des Monts Groulx.

• **Objectifs et intentions spécifiques:**

En attribuant à ces territoires une affectation « Récréation et tourisme », la M.R.C. de Caniapiscau désire reconnaître, protéger et mettre en valeur les lieux utilisés par la population et la clientèle touristique à des fins de loisirs extensifs.

- Les activités permises à l'intérieur de l'affectation « Récréation et tourisme »:

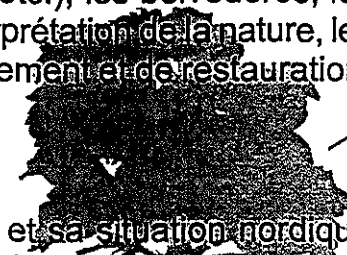
Sont permises à l'intérieur des territoires affectés « Récréation et tourisme » les activités reliées à la récréation et à la récréation extensive, à savoir:

- Les usages et constructions reliés aux activités de piégeage, de chasse et de pêche, tels les chalets, camps de chasse, abris sommaires, quais et rampes de mise à l'eau;
- Les usages et constructions reliés aux activités de plein-air, tels l'aménagement de pistes de randonnée (pédestre, ski de fond, motoneige, traîneaux à chien, etc.), les belvédères, les sites d'observation, les centres d'interprétation de la nature, les postes d'accueil et les sites d'hébergement et de restauration.

3.3 Affectation « Ressources »

L'immensité du territoire, son éloignement et sa situation nordique sont des facteurs qui contribuent à une certaine méconnaissance de beaucoup de ses caractéristiques et de ses potentiels. Bien que ses ressources soient très variées, la vocation traditionnelle du territoire repose sur l'exploitation de son potentiel minier et de ses ressources

pour le MRC de Caniapiscau
 Monts-Groulx
 -> site écologique
 sites écologiques exceptionnels de
 la MRC de Caniapiscau
 les Monts Groulx



5. TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Sur le territoire de la M.R.C. de Caniapiscau, il existe des sites qui présentent un intérêt particulier pour la région et qui en constituent en quelque sorte, le patrimoine. Il peut s'agir de vastes territoires, d'immeubles, de paysages ou de milieux naturels représentant des intérêts culturels, historiques, esthétiques ou écologiques (voir plan 6, page 38).

L'identification de ces territoires d'intérêt au schéma d'aménagement vise à favoriser leur maintien, leur protection et leur mise en valeur, à titre de contribution au sentiment d'appartenance à un milieu de vie.

5.1 Territoires d'intérêt écologique

5.1.1 Les Monts Groulx

À l'extrémité sud de la MRC, à 5 heures de route au nord de Baie-Comeau, se situent les Monts Groulx qui représentent la troisième plus importante chaîne de montagnes du Québec après les Laurentides et les Monts Torngat. Le massif des Monts Groulx rassemble une grande diversité d'habitats selon les conditions écologiques reliées à l'altitude, la topographie, l'importance et la distribution des dépôts meubles et les conditions climatiques. L'altitude des monts varie de 600 mètres à 1098 mètres et on retrouve trois étages de végétation: montagnard (30% de la superficie), subalpin (25% de la superficie) et alpin (45% de la superficie).

Les caractéristiques particulières et la richesse écologique des Monts Groulx constituent un lieu privilégié qui doit être protégé et mis en valeur. Ce territoire a été retenu par la direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement en 1988 à titre de projet de réserve écologique. Toutefois, en raison des revendications territoriales des Attikamek/Montagnais, la constitution de cette réserve écologique a été retardée. À l'heure actuelle, bien qu'elle figure encore dans la liste des projets retenus par la direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement et de la Faune, aucun échéancier de réalisation ne peut être avancé, et ce, tant que les revendications territoriales des autochtones ne seront pas réglées.

*Les Monts Groulx
de la MRC
de Caniapiscau
sont un territoire
écologiquement
précieux*

Pour sa part, la M.R.C. considère toujours opportun que ce territoire soit constitué en réserve écologique. Ceci permettrait d'assurer une protection et de sauvegarder les composantes écologiques exceptionnelles de ce territoire tout en faisant reconnaître ce site comme un lieu représentatif d'une région du Québec. La MRC retient donc, à titre de territoire d'intérêt écologique:

Les Monts Groulx: Le site (lac Raudot) est localisé plus précisément à environ 12 kilomètres au sud du Petit lac Manicouagan.

5.1.2 La montagne des bouleaux

Un peu au nord de la ville de Fermont, existe un secteur où pousse une forêt de feuillus. C'est un des rares secteurs près de Fermont qui propose un paysage agrémenté de ce type de végétation. Par les années passées, les activités de coupe de bois de chauffage y étaient permises et celles-ci ont décimé une partie de ce site. Afin de conserver ce type de végétation en périphérie de la ville de Fermont, la M.R.C. identifie « la montagne des bouleaux » comme un site d'intérêt écologique et y prohibe toute utilisation du sol pouvant porter atteinte à ce peuplement forestier.

5.1.3 Le Mont Daviault

Le Mont Daviault est situé au sud du périmètre urbain de la Ville de Fermont et au sud du lac Daviault. Il constitue un intérêt certain pour la ville. Des sentiers piétonniers y ont été aménagés ainsi qu'une croix illuminée qui sert de repère à toute la région. De plus, une terrasse y a été construite à son sommet. Sur cette terrasse, on peut y voir une vue d'ensemble de la partie urbanisée de la ville de Fermont et une vue splendide s'y dégage de tous les côtés. Ce Mont borde aussi la limite du Québec et du Labrador et constitue donc un site d'intérêt écologique.

5.1.4 Le Mont Severson

Le Mont Severson est bordé au nord par le Lac Daigle et se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Fermont. Il se démarque par la présence de sentiers pédestres impressionnants et forts appréciés des adeptes de la randonnée pédestre en montagne. Le paysage s'avère des plus jolis et se doit d'être conservé. Ce mont s'identifie donc comme étant un site d'intérêt écologique.



4.4 Ouvrir le territoire afin de favoriser son accessibilité pour les populations, le public, le tourisme et l'exploitation de l'ensemble de ses ressources dans le but de consolider les industries en place et de diversifier la base économique de la région.

4.4.1 Protéger, mettre en valeur et promouvoir les sites et composantes historiques, culturelles, touristiques et industrielles de la région.

Au début des années 1980, la compagnie Aventures Nomades s'est intéressée à la mise en valeur des Monts Groulx. Avec l'ouverture de la route 389 entre Baie-Comeau et Gagnon, cette compagnie a pu réaliser l'aménagement de sentiers d'accès aux sommets du massif, la construction de refuges pour les besoins de sa clientèle et des autres utilisateurs, et y a organisé des activités de trekking, des excursions hivernales de traineaux à chiens et de ski nordique. En moins de 10 ans (1986-1993), les administrateurs de cette compagnie ont réussi à mettre en valeur et à promouvoir le massif des Monts Groulx comme site naturel exceptionnel, et ce, au niveau international, particulièrement depuis 1990, avec l'organisation de la course d'orientation "Raid International MAHIKAN".

La création d'un "Club de montagne des Monts Groulx" a également permis de susciter la prise en charge par le milieu du développement et de la gestion d'activités récréatives dans les Monts Groulx. Ce Club a poursuivi dans le même sens et a continué d'améliorer les sentiers existants de même que les infrastructures d'accueil, dans un objectif de poursuites des activités ouvertes au public en général.

En ce qui a trait aux activités commerciales dans le secteur des Monts Groulx, c'est maintenant la compagnie ExploratorNord qui accueille les clientèles qui se sont prévaluées de forfaits d'expéditions à ski ou de trekking.

Étant donné que les Monts Groulx chevauchent le territoire de trois municipalités régionales de comté (Manicouagan, Sept-Rivières et Caniapiscau) des échanges ont été amorcés depuis quelques années afin de statuer sur la meilleure façon de mettre le massif en valeur de façon concertée. Cependant, les négociations en ce qui concerne les revendications territoriales des autochtones, de même que les possibilités d'exploitation forestière dans ce secteur, ont élargi la vision de développement des M.R.C. concernées et elles doivent maintenant tenir compte de ces nouveaux intervenants à



l'égard de cette portion de territoire.

Par conséquent, il y aurait lieu de poursuivre les échanges en y intégrant l'ensemble des intervenants concernés par l'exploitation de l'ensemble du potentiel des Monts Groulx.

Actions	Intervenants / collaborateurs	Coûts	Échéancier
Évaluer le potentiel d'exploitation des Monts Groulx et statuer sur un mode et des outils d'aménagement qui tiennent compte des intérêts de l'ensemble des groupes concernés.	M.R.C. de Caniapiscau; M.R.C. de Manicouagan; M.R.C. de Sept-Rivières; Ministère des Ressources naturelles, secteur Forêt; Conseil de bande des Montagnais. Les amis des Monts Groulx	10 000\$	Phase de discussion et d'élaboration: janvier à décembre 2002; Mise en oeuvre: À la date d'entrée en vigueur des schémas d'aménagement révisés de la Côte-Nord.



Poliquin, Renée

De: MRC de Caniapiscau [mrcdecaniapiscau@sympatico.ca]

Envoyé: 23 mai, 2003 11:46

À: renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca

Objet: réponse à votre courriel du 23 mai 2003.

Madame,

Veillez trouver ci-jointes, les réponses à vos questions :

Question no 1

Monts Groulx : territoire d'intérêt écologique

Île René-Levasseur : ne figure pas au schéma d'aménagement de la MRC de Caniapiscau

Question no 2

Notre proposition de schéma d'aménagement révisé a été adoptée en juin 2000, mais est présentement en révision suite aux consultations.

• Les extraits de notre schéma d'aménagement relativement au territoire à l'étude, sont partis par Xpress post cette semaine. Lundi vais vous envoyer ces extraits par courrier électronique.

Question no 3

en terme de développement touristique

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples renseignements ou pour plus de précisions.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Sandra Gagnon
MRC de Caniapiscau